



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 031-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.53

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gasser (Ostermundigen, PVL) (porte-parole)
Zimmerli (Bern, PLR)
Baumann (Münsingen, UDF)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Eigenmann (Bern, Le Centre)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Zybach (Spiez, PS)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Vögeli (Frauenkappelen, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Soulager le domaine des soins psychiatriques en améliorant les offres et en renforçant les diagnostics précoces

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de veiller à une meilleure coordination et diffusion des offres existantes et des prestataires tout au long de la chaîne des soins dans le domaine de la santé psychique (depuis l'aiguillage à bas seuil et les services de conseil jusqu'aux cliniques stationnaires, en passant par les offres ambulatoires psychosociales, de médecine générale et de pédiatrie, ainsi que les offres de psychiatrie et de psychothérapie) et d'examiner en outre de nouveaux canaux alternatifs, par exemple dans l'espace numérique, pour accéder aux offres de conseil préventives.
2. de poser les bases pour une perméabilité efficace et une mise en réseau des transferts entre les différentes offres existantes et les fournisseurs de prestations, par exemple par une gestion des cas, et d'assurer le financement nécessaire des prestations liées, dans la mesure où cela relève de la compétence financière du canton.

Développement :

La situation précaire dans le domaine des soins de pédopsychiatrie, de psychiatrie et de psychothérapie est connue. Faute de personnel spécialisé, il apparaît difficile de faire face à court terme à la pénurie actuelle de soins. Il est donc d'autant plus important d'utiliser les ressources

existantes de manière plus efficiente et plus efficace. Ce faisant, le diagnostic précoce, l'attribution efficace des offres, la coordination optimale entre les diverses offres et la collaboration interdisciplinaire entre les différents prestataires de service jouent un rôle déterminant.

Il est fort difficile pour les personnes concernées et leurs proches ainsi que pour le personnel spécialisé d'avoir une vue d'ensemble des offres existantes. Le canton doit donc veiller à ce qu'un aperçu global des offres de prévention, de diagnostic et d'intervention précoces ainsi que des soins psychosociaux, psychiatriques et psychothérapeutiques soit mis en place. Il doit veiller aussi à ce que les différentes offres soient mieux connues des groupes cibles concernés (notamment les enfants et les adolescentes et adolescents, les jeunes adultes, les parents, le corps enseignant, les travailleuses et travailleurs scolaires et sociaux, les médecins de famille et les pédiatres). L'aperçu des offres devrait être présenté sous une forme appropriée et, dans tous les cas, être disponible également au format numérique. Par ailleurs, les groupes cibles concernés doivent être informés activement et régulièrement des offres actuelles et futures, par exemple par le biais d'une infolettre.

Il manque également des services d'aiguillage à bas seuil avec des compétences interdisciplinaires spécialisées, qui conseillent les enfants, les adolescentes et adolescents, les (jeunes) adultes et leurs familles ainsi que le personnel spécialisé impliqué et qui les orientent, si besoin est, vers les services idoines. En fait, les services d'aiguillage peuvent indiquer les options existantes et connaissent les voies d'orientation vers les offres de promotion de la santé, les consultations sociales préventives, les services de conseil, les offres ambulatoires psychosociales, les offres de médecine générale et de pédiatrie ainsi que les offres de soins psychiatriques et psychothérapeutiques et les cliniques pour des séjours stationnaires. Aussi serait-il souhaitable de pouvoir orienter directement la patientèle vers les services recommandés. Les services d'aiguillage pourraient être gérés par les communes et le canton, voire être partiellement externalisés (p. ex. Medphone) ou rattachés en plus à des institutions psychosociales. Toutefois, le canton doit impérativement mettre à disposition l'infrastructure nécessaire (p. ex. site Internet, aperçu des offres, contacts) ainsi que les ressources financières pour la mise en place et le fonctionnement.

Le potentiel d'efficience est important en matière de perméabilité et de transferts entre les différentes offres existantes et les fournisseurs de prestations tout au long de la chaîne des soins. Les transferts efficaces, par exemple sous la forme de discussions communes sur des cas, permettent de traiter, de prendre en charge et de stabiliser la patientèle concernée rapidement, en considérant toutes les offres. De nombreuses familles salueraient une gestion des cas claire, qui coordonne les différents éléments de la chaîne des soins.

Pour l'heure, cette perméabilité n'est pas suffisamment garantie. Elle renforce pourtant de manière décisive la continuité du traitement et diminue le risque d'escalades inutiles et d'interventions en cas de crise qui pourraient être évitées, avec pour conséquence une baisse des coûts des différentes offres et, par là même, des coûts globaux de traitement. Le fait qu'actuellement les fournisseurs de prestations ne sont que partiellement, voire pas du tout, rémunérés pour leur travail au profit de transferts efficaces, de la mise en réseau des cas et de la coordination constitue un problème majeur. Cela conduit à des interruptions ou à des arrêts de traitement qui font grimper les coûts, à des « effets tourniquet » et à des doublons ainsi qu'à une prolongation inutile, voire même une aggravation, de la maladie. Le canton devrait créer le plus rapidement possible les bases permettant de facturer de telles prestations et, dans la mesure de sa compétence financière, mettre à disposition les moyens financiers à cet effet.

Motivation de l'urgence : la situation est extrêmement grave dans les domaines de la pédopsychiatrie, de la psychiatrie et de la psychothérapie.

Destinataire
– Grand Conseil